

À PARIS le 14 mai 2020

## La non reprise du Contrôle Fiscal Externe !

### Éléments de contextualisation :

Depuis le début des années 2000, la DGFIP a perdu 40 000 emplois, 3000 dans le Contrôle Fiscal (CF). La création puis la fermeture du STDR, la création du SPE (avec leur déclinaison locale) et du SMEC (à compétence nationale), la loi ESSOC n'ont pas été suffisamment contrebalancer par de véritables avancées en matière de lutte contre la fraude, même si l'application du protocole BEPS, la loi contre la fraude ont eu une portée symbolique.

La crise sanitaire a des conséquences économiques très importantes. Nous ne pouvons pas le remettre en cause. Beaucoup d'entreprises grandes comme petites vont se retrouver dans des difficultés pouvant mettre en jeu leur survie. Pour autant, d'autres ont profité de la crise et sont tentées de faire peser les conséquences sur leurs fournisseurs, comme le montre [cet article daté du 6 mai dans "les échos"](#). Pour certains, **solidarité bien ordonnée commence par soi-même**.

Solidaires Finances Publiques porte des valeurs de justice fiscale et sociale. À ce titre, en tant que directions du CF nous pouvons contribuer sur certains thèmes qui nous tiennent à cœur.

### Les enjeux du CF en période de crise sanitaire :

L'état d'urgence sanitaire que nous vivons actuellement justifiait que l'État intervienne rapidement pour mettre en place les amortisseurs sociaux nécessaires (chômage partiel, prêts garantis, fond de solidarité...)

Pour autant, très tôt, les agents des services vérificateurs ont alerté leur direction respective des dangers qu'il y avait à distribuer des aides sans véritable contrôle de la part des services de l'État (ministère du travail, ministère de l'économie, URSSAF, DGFIP...)

Les axes conjoncturels de vérifications sont les suivants :

- contrôle du fond de solidarité,
- chômage partiel et télétravail,
- Partage des pertes dans les flux intergroupes,
- absence de reversement du Pas ou de la TVA.

Cela nécessite un échange d'informations entre les différents services de l'État, notamment la DGFIP et l'URSSAF, s'agissant notamment du contrôle *a posteriori* du fond de solidarité.

Nous savons que certaines entreprises ont profité du chômage partiel en faisant travailler leurs salariés qui n'ont pas osé protester. D'autres ont perçu indûment le fond de solidarité par le biais d'**entreprises éphémères ou sans activité**.

A l'instar du CICE, il y a un vrai risque d'absence de volonté politique de contrôler les aides de l'état versées pendant la crise sanitaire. Ce n'est pas un ressenti. Nous avons vécu ces dernières années un renversement de la relation administration-redevables.

Au-delà de la crise sanitaire, il faut réfléchir à de profondes réformes fiscales, tant au niveau franco-français qu'europpéen, voire mondial.

### **Le Plan de Reprise d'Activité dans tout ça ?**

À lire les articles de presse spécialisée la DGFIP est exemplaire jusqu'au bout avec la publication de son plan de reprise progressif d'activité qui fixe trois niveaux de priorité (et pas 15 à la fois, comme quoi notre administration progresse...). Pour compléter le plan de reprise sur le volet fiscal la note d'orientation de reprise d'activité du contrôle fiscal datée du 12 mai vient d'être publiée.

Les objectifs sont clairement énoncés. Ils visent à fixer les conditions de reprise et l'organisation post confinement des contrôles.

À la fin de sa lecture et de sa relecture les agents du contrôle fiscal resteront sur leur faim. Chacun pourra se poser la question : le contrôle fiscal va-t-il vraiment reprendre ? Une chose est sûre : la tâche des agents du cf en opération va être un casse-tête chinois !!!

Ce plan de reprise n'apporte pas de solutions. À tous les paragraphes on y ménage la chèvre et le chou, on mélange les torchons et les serviettes. Pour autant, personne (ni les agents ni les contribuables) n'y trouveront leur compte !

Il y a trois raisons à cela :

– il sanctuarise une rupture flagrante d'égalité devant l'impôt comment en laissant d'énormes marges d'appréciation aux directions et en introduisant une notion nouvelle très peu décrite « la conclusion apaisée des contrôles »,

– il offre un contrôle à la carte, optionnel. Il y a donc un risque que des fraudeurs en profitent du confinement / déconfinement, en ne permettant pas aux vérificateurs de retourner sur place (absence de conditions sanitaires indispensables) ou en refusant.

**Solidaires Finances Publiques demande que soit inscrit dans la loi des dispositions claires sur l'opposition a contrôle fiscal en période COVID, afin d'empêcher les profiteurs, voire les menteurs qui riment avec fraudeur (et sont minoritaires), de tirer profit de la situation.**

Le plan n'apporte aucune réponse en matière de contrôle informatique qui disparaît comme par magie, façon hocus pocus !

– La note n'organise **aucune mutualisation ou coordination des directions du CF**. Au contraire, elle laisse le champ libre aux directions compétentes dans ses choix !

La DVNI aura un comité de reprise ; ce ne sera semble-t-il pas le cas de la DG. Quel rôle pour l'administration centrale ? Le plan de reprise risque fort de ressembler à la bataille de France de 1940... des hommes, du matériel mais un manque de communication.

Un semblant d'organisation pourrait se faire mais au niveau du Comité Interministériel de la Réorganisation Industriel (CIRI) et du Comité des chefs de Services Financiers (CCSF). Il se ferait au stade du recouvrement ? Des ruptures de traitement entre contribuable y compris au sein d'un même groupe sont à prévoir.

Avec de telles dispositions, dans le contexte actuel le chantage à l'emploi a encore de beaux jours devant lui (celui de la délocalisation va peut-être se ralentir) ! Bref le plan de reprise risque fort de ressembler à la bataille de France de 1940... des soldats (hommes et femmes), du matériel mais un manque de communication et de coordination, qui risque fort de mettre hors d'état le dispositif de défense français !